



Demission refusee par l'employeur particulier

Par **Morvandelle**, le **06/10/2009** à **13:00**

Bonjour, rnrnNous sommes un couple de gardiens-employés de maison dans une propriété de particuliers.rnrnAprès une démission verbale, j'ai tenté de demander à notre employeur de signer notre lettre, il a refusé. Je l'ai donc poster en L.A.R., ils ne sont pas allé la chercher.(Ils n'ont soit disant pas eu le temps, alors qu'ils étaient en vacances sur place).rnrnL'ambiance est très tendu, reproche de les lâcher alors que nous avons 2 mois de préavis et nous les effectuons. Nous aurions dû les prévenir en juin (comme si nous pouvions prévoir la démission).rnrnConvention collective particulier employeur prévoit maxi un mois de préavis mais notre contrat stipule 2 mois.rnrnMaintenant, ils nous disent s'être renseignés, nous ne pourrions pas partir comme ça (convention gens de maison).rnrnMon mari à trouver un emploi et nous devons absolument être dans une autre région pour le 26 octobre.rnrnIls nous menacent de ne pas payer ce qu'ils nous doivent, nous adresse à peine la parole etc...rnrnQue pouvons nous faire ? rnrnMerci de vos réponsesrnrnCordialement

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **01:56**

quand ils vous disent : ne pas payer ce qu'ils vous doivent c'est simplement au niveau du préavis ou le tout?rnrnvous avez un ensemble de preuves je pense qui attestent de votre démissionrnrns'ils ne remettent pas les papiers et sommes dues à la fin vous pourrez les réclamer par courrier LRAR + lettre simple et aller s'il le faut aux prud'hommes, voir en référérnrnallez sur le site de la poste, dans le suivi de courrier avec votre n° de recommandé qu'ils n'ont pas été chercher et imprimez l'historique rnrnla convention des gens de maison s'appelle maintenant convention des salariés du particulier employeurrnrnje vous rassure: un préavis de démission plus court est considéré par les tribunaux comme plus favorable et doit donc être appliquérnrvous pouvez rester sur vos 1 moisrnrnà l'inverse pour le licenciement on

applique le plus long
allez voir un syndicat de salariés avec tous vos papiers
je ne sais pas trop comment fonctionne ce forum mais si vous y arrivez envoyez-moi un message privé je vous dirigerai
Ma structure s'occupe particulièrement de votre secteur d'emploi
bon courage et ne vous inquiétez pas outre mesure